

## FICHE D'INFORMATION

### DEMANDE D'AFFECTATION EN 6ÈME HORS DU COLLÈGE DE SECTEUR DANS LE CADRE DE L'ASSOULPISSEMENT A LA CARTE SCOLAIRE RENTÉE SCOLAIRE 2022/2023

Dans le cadre de l'**assouplissement de la carte scolaire**, les familles peuvent solliciter une affectation dans un collège autre que celui de leur secteur de résidence. Cette demande ne doit porter que sur **un seul établissement** et pourra être satisfaite **dans la limite des capacités d'accueil**, après affectation des élèves prioritaires résidant dans la zone de recrutement du collège sollicité. Elle est accordée pour toute la durée de la formation au collège, selon les motifs dérogatoires définis au niveau national (Code de l'éducation D211-1).

#### Pièces nécessaires à l'examen des demandes de dérogation

**Toute demande reçue hors délais et/ou non accompagnée des pièces justificatives nécessaires sera déclarée irrecevable.**

Motif de la demande (classés par ordre décroissant de priorité)	Pièces justificatives obligatoires
❶ Élève souffrant d'un handicap.	<b>Notification de la décision de la CDAPH</b> ou tout autre document attestant du handicap.
❷ Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé.	Certificat du médecin traitant et/ou avis du médecin scolaire (chaque demande fera l'objet d'une expertise par le médecin-conseiller technique départemental).
❸ Élève susceptible d'être boursier sur critères sociaux (Cf. <i>tableau plafonds de ressources ci-dessous</i> ).	<b>Avis d'imposition ou de non-imposition 2021</b> (se reporter à titre indicatif au tableau n°2 recensant les plafonds de ressources).
❹ Élève dont un frère ou une sœur est en cours de scolarisation dans l'établissement souhaité.	<b>Certificat de scolarité de l'année scolaire 2021/2022</b> du ou des frères et sœurs scolarisés dans l'établissement sollicité (hors classe de 3 <sup>ème</sup> ) <b>et copie du livret de famille</b> .
❺ Élève dont le domicile est limitrophe du collège hors secteur sollicité.	Tout document utile permettant d'évaluer les distances domicile-collège secteur et domicile-collège sollicité (itinéraire internet, plan...).
❻ Élève devant suivre un parcours scolaire particulier : - Sections sportives scolaires, - Langues vivantes rares (chinois, portugais et russe).	<b>Pas de pièce justificative</b> , demande soumise à la réussite aux tests et/ou à l'avis de la commission départementale. Les sections internationales et les classes à horaires aménagés (musique et sport) relèvent d'un recrutement spécifique soumis à des tests, elles ne sont donc pas dérogatoires.
Autre : <b>Les demandes de dérogation formulées au titre de la convenance personnelle n'ont pas lieu d'être satisfaites, sauf situation exceptionnelle qui sera étudiée au cas par cas par la Directrice Académique.</b>	Un courrier motivant la demande, accompagné de tout document que vous jugerez utile. <b>Attention : la classe bilingue n'est pas dérogatoire.</b>

#### **PLAFONDS DE RESSOURCES** APPLICABLES POUR L'ÉVALUATION DU CRITÈRE N°3 « BOURSIER »

(à comparer avec le revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus de l'année 2020)

N.B : Les plafonds ci-dessous sont **communiqués à titre indicatif**

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE	PLAFOND ANNUEL (en euros) – échelon 1
1 enfant	15 795
2 enfants	19 440
3 enfants	23 085
4 enfants	26 730
5 enfants	30 376
6 enfants	34 021
7 enfants	37 666
8 ou plus	41 311

#### Réponse à la demande de dérogation

Les **résultats de l'affectation** à l'issue du tour AFFELNET du **10 juin 2022** valent **réponse à la demande de dérogation**. Le principal du collège d'accueil adresse la **notification de la décision d'affectation** à la famille.

Il appartient à la famille de procéder à l'inscription de l'élève dans les délais, à défaut la place qui lui est réservée sera perdue, sans garantie qu'une autre place puisse lui être proposée avant le jour de la rentrée.